

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 13 DECEMBRE 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **13 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
14 décembre 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Modification du montant de l'enveloppe d'indemnités de fonctions des élus.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme RENAUX Anne-Marie
M. TARDIEU François	à	M. le Maire
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. SALTZMANN Michel
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAZIÈRE Chantal

N° 101/2017

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de délégation spéciale à la conseillère municipale en charge de l'économie et de la formation professionnelle ; qui conserve cependant sa fonction de conseillère municipale. Du fait du retrait de délégation, il est proposé au Conseil Municipal de réduire le montant des indemnités de fonctions à servir au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. A la valeur actuelle de l'indice 1022, le total des indemnités de fonctions servies mensuellement au montant de 9 302.60 € est proposé à la baisse à la somme de 9 114.72 €.

Le Conseil Municipal, présent et représenté,

En ayant délibéré,

Prend acte du retrait de délégation spéciale de la conseillère municipale en charge de l'économie et de la formation professionnelle,

Décide de la baisse des indemnités mensuelles fixées au nouveau montant mensuel de 9 114.72 € à servir au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,